

Frédérique REA
Candidate pour la liste
« Un nouveau souffle pour Saint-Brès ! »
43 Rue des pinsons
34670 SAINT BRES

le 29 janvier 2026

Mairie de SAINT BRES
Monsieur Laurent JAOUL
Place de la Ramade
34670 SAINT BRES

Remis en main propre contre récépissé

Objet :
Conservation à titre conservatoire des enregistrements de vidéosurveillance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous écrire en ma qualité de candidate, tête de liste de l'opposition « Un nouveau souffle pour Saint-Brès », afin de requérir la conservation, à titre conservatoire et sans délai, de l'intégralité des enregistrements issus du dispositif de vidéosurveillance déployé sur la commune de Saint-Brès pour la période comprise entre le 21 et le 26 janvier 2026 inclus.

Cette demande, rendue urgente en raison de circonstances récentes, fait suite à la diffusion, dans de nombreuses boîtes aux lettres de Saint-Brès, d'un tract anonyme reproduisant intégralement et sans autorisation un article publié dans le journal Midi Libre en date du 11 janvier 2026. D'après les différents recoupements et témoignages recueillis, il apparaît que cette diffusion matérielle est intervenue dans l'intervalle du 21 au 26 janvier 2026, ce qui fonde la précision temporelle de ma démarche.

Ce tract est dépourvu de toute mention d'éditeur, d'imprimeur ou de source, en violation manifeste des règles régissant la diffusion de documents en période électorale. À ce stade, ni moi-même, ni aucun membre de ma liste n'avons été, de près ou de loin, à l'initiative de ce document, ni de sa reproduction ou de sa distribution. Je m'inscris expressément en faux contre toute allégation en ce sens. La rapidité et le caractère massif de la diffusion, dans un contexte sensible de campagne municipale, posent question sur l'origine et les objectifs réels de cette manœuvre dont vous avez déclaré à Midi Libre en être étranger.

Plusieurs témoignages concordants établissent que la distribution du tract a été effectuée par des personnes demeurées à ce jour non identifiées. De nombreux habitants font état de circonstances précises, telles que la présence de véhicules deux roues et d'individus, sans qu'il soit pour autant possible, par des moyens ordinaires, de remonter à l'auteur ou aux commanditaires. Il m'apparaît que le dispositif municipal de vidéosurveillance est de nature à constituer un moyen de preuve objectif, permettant d'identifier potentiellement les personnes venues déposer dans les boîtes aux lettres le document en cause, de relever la présence de véhicules ou de témoins, ou, à tout le moins, d'établir les conditions réelles de ces faits.

Je vous informe par la présente que, soucieuse de défendre mon honneur et celui des membres de ma liste, je vais déposer plainte contre X, tant pour les infractions relatives à la reproduction non autorisée d'une œuvre protégée portant modification pour me viser expressément que pour la diffusion irrégulière d'un document en période électorale. Cela, afin de permettre l'établissement de la vérité sur les circonstances de cette opération et l'identification de ses instigateurs réels. Dans cette perspective, la conservation immédiate et intégrale des enregistrements de vidéosurveillance pour les journées ici visées apparaît comme une mesure essentielle pour préserver ou établir des éléments de preuve irréfutables sur l'identité des personnes impliquées, le déroulement et la matérialité des faits.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir faire procéder, conformément à la réglementation en vigueur, à la conservation immédiate de ces enregistrements, et de bien vouloir m'en confirmer par écrit la bonne réalisation dans les plus brefs délais. À défaut, je me verrais contrainte de saisir sans délai l'autorité judiciaire compétente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Frédérique REA

remis en main propre
le 29/01/2015
Acwel Mfenech

